



Montreuil, le 16/12/2025

## **Note Confédérale Pôle Travail Santé Sécurité Sociale**

### **Le secteur de la petite enfance en 2025. Etat des lieux**

L'édition 2025 du rapport de l'Observatoire national de la petite enfance (Onape), piloté par la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), rassemble des données statistiques et des analyses qualitatives relatives à l'accueil des enfants âgés de 0 à 3 ans. Le rapport vise à éclairer les politiques publiques de la petite enfance, en documentant à la fois les caractéristiques des jeunes enfants et de leurs familles, les usages des modes d'accueil, l'offre disponible sur les territoires et les modalités de financement.

Le rapport met en évidence une poursuite marquée de la baisse de la natalité. En 2024, 661 000 naissances ont été enregistrées en France, soit un recul de 22 % par rapport à 2010. Cette diminution résulte principalement de la baisse de la fécondité, l'indicateur conjoncturel de fécondité atteignant 1,62 enfant par femme en 2024. Au 1er janvier 2025, la France compte environ 1,9 million d'enfants de moins de 3 ans, soit une diminution de 21 % depuis 2011 .

La majorité des enfants de moins de 3 ans (85 %) vivent avec leurs deux parents, tandis que 15 % vivent dans une famille monoparentale. **Le taux d'emploi des mères reste fortement dépendant de la configuration familiale : il est plus faible pour les mères seules et pour les mères de familles nombreuses. En 2024, 32 % des mères ayant un enfant de moins de 3 ans et occupant un emploi travaillent à temps partiel, contre une proportion marginale chez les pères.**

**Le rapport souligne également une exposition significative à la pauvreté : 20 % des enfants de moins de 3 ans vivent sous le seuil de pauvreté. Cette proportion atteint 42 % pour les enfants vivant en famille monoparentale. Le niveau de vie médian des enfants varie fortement selon la situation d'emploi des parents, confirmant le rôle central de l'insertion professionnelle dans la protection contre la pauvreté.**

### **Modes d'accueil et organisation**

L'accueil parental demeure majoritaire mais recule sur le long terme. En 2021, 56 % des enfants de moins de 3 ans étaient principalement gardés par leurs parents en semaine, contre 70 % en 2002. Parallèlement, le recours aux crèches (EAJE) et aux assistantes maternelles progresse nettement.

La moitié des enfants combine garde parentale et mode d'accueil formel, principal ou complémentaire. Si 71 % des parents déclarent avoir obtenu leur premier choix de mode d'accueil, les simulations montrent que la demande d'accueil collectif en crèche serait plus élevée si l'offre disponible permettait de répondre pleinement aux souhaits des familles.

En 2023, 50 % des enfants de moins de 3 ans ont fréquenté au moins un mode d'accueil formel financé par la branche Famille. Le recours varie fortement selon les caractéristiques socio-économiques des familles. Les enfants des couples biactifs sont 85 % à être confiés à un mode d'accueil, contre seulement 17 % lorsque les deux parents sont sans emploi. Les familles modestes recourent trois fois moins aux modes d'accueil formels que les familles plus aisées.

L'analyse des coûts met en évidence des différences significatives selon le mode d'accueil, le revenu des familles et la durée d'accueil. Pour un accueil à temps plein, la crèche public est globalement moins coûteuse pour les familles aux revenus modestes et intermédiaires, tandis que l'accueil chez une assistante maternelle devient plus avantageux à partir de revenus plus élevés. Les micro-crèches du secteur marchand apparaissent comme le mode d'accueil le plus onéreux, quel que soit le niveau de revenu.

## **La CGT dénonce un secteur de la petite enfance fragilisé face aux inégalités sociales**

Le rapport 2025 de l'Observatoire national de la petite enfance dresse un constat préoccupant de la situation du secteur de la petite enfance. Derrière des données statistiques détaillées, il met en lumière les conséquences directes des choix politiques opérés depuis plusieurs années : recul du nombre de places, accroissement des inégalités sociales et territoriales, précarisation des personnels et transfert de charges vers les familles.

La baisse continue de la natalité pourrait être présentée comme un argument justifiant une moindre priorité accordée à l'accueil du jeune enfant. La CGT conteste fermement cette lecture. La diminution du nombre d'enfants de moins de 3 ans ne réduit ni les besoins d'accueil, ni les attentes des familles, en particulier celles des familles modestes et moyennes. **Au contraire, elle renforce la nécessité de garantir un accès universel et accessible à des modes d'accueil de qualité, afin de sécuriser les parcours professionnels, notamment ceux des femmes.**

Le rapport confirme une réalité que la CGT dénonce de longue date : l'accès aux modes d'accueil est profondément inégalitaire. **Les enfants des familles modestes et des parents éloignés de l'emploi recourent beaucoup moins aux modes d'accueil formels, alors même qu'ils en auraient le plus besoin.** Cette situation entretient un cercle vicieux : absence de solution de garde, impossibilité de reprendre un emploi, précarité durable.

**Cette inégalité est le résultat de choix politiques : insuffisance de places en crèche publique et associative, sous-investissement dans les territoires populaires et ruraux, et développement d'une offre privée plus coûteuse et moins régulée.**

L'analyse des coûts pour les familles met en évidence une dérive inquiétante : la montée en puissance des micro-crèches du secteur marchand, souvent plus chères, moins encadrées collectivement et moins accessibles aux familles modestes.

Pour la CGT, ce modèle contribue à la marchandisation de l'accueil du jeune enfant, au détriment du principe d'égalité. Le rapport montre clairement que l'accueil collectif public et associatif non marchand reste le plus protecteur socialement. Pourtant, il demeure insuffisamment développé, faute de financements publics à la hauteur des besoins.

Si le rapport Onape se concentre sur les usages et les coûts, il éclaire indirectement une autre réalité : **celle des conditions de travail dégradées dans le secteur de la petite enfance.** Les difficultés de recrutement, le turnover élevé et les tensions sur la qualité d'accueil sont le résultat d'années de sous-investissement, de salaires insuffisants et d'un manque de reconnaissance des métiers.

La qualité de l'accueil des jeunes enfants est indissociable des conditions de travail des professionnel·les. Sans un plan ambitieux de revalorisation salariale, de formation et d'amélioration des conditions d'exercice, les objectifs affichés d'augmentation de l'offre resteront hors d'atteinte.

Le rapport confirme que la charge de la garde repose encore majoritairement sur les mères, dont une part importante travaille à temps partiel ou renonce temporairement à l'emploi faute de solution d'accueil. Cette situation constitue un frein majeur à l'égalité professionnelle et contribue aux écarts de carrière et de rémunération.

Pour la CGT, le développement d'un véritable service public de la petite enfance, accessible financièrement et géographiquement, est un levier essentiel de l'égalité femmes-hommes et de la sécurisation des parcours professionnels.

### **Les revendications de la CGT**

- La création massive de places en crèches publiques et associatives,
- Un financement pérenne et renforcé par la branche Famille,
- L'arrêt du financement et la suppression du secteur marchand,
- La revalorisation salariale et l'amélioration des conditions de travail des professionnel·les,
- Une politique nationale garantissant un droit opposable et gratuit à l'accueil du jeune enfant.